

# Prélèvement A la Source (PAS)

## Document de Romain Perez et Marc Wolf (Terra Nova) du 22 mai 2015

### Commentaires de Léon Régent

Les auteurs plaident en faveur du PAS. Comme pour toute plaidoirie, leurs propos orientés nécessitent un examen critique.

Ils font état des "multiples difficultés évoquées par l'administration fiscale" et de l'avis négatif rendu en 2012 par le Conseil des Prélèvements Obligatoires.

Certains arguments de la partie adverse ont sans doute du poids, lesquels ? Et quelles solutions mettre en œuvre pour qu'ils ne soient pas bloquants ? Ce n'est pas l'approche retenue par les auteurs. Ils se contentent d'insinuer que l'administration traîne les pieds, comme d'habitude.

Il est vrai que le décalage temporel entre le revenu et son imposition est malsain : quand le revenu baisse, l'impôt payé sur les revenus antérieurs peut devenir insupportable.

66 % des français seraient favorables au PAS. Je ne suis pas étonné : je comprends qu'ils aspirent à un système plus simple, PAS ou autre. Moi aussi ! Ce qui est proposé répondrait-il à cette aspiration ?

**La vraie question est posée** (page 4) : *Le PAS est-il une adaptation anodine de notre système fiscal, de nature essentiellement technique ? Ou ouvre-t-il des horizons plus larges, point de passage obligé de la refonte et de la rationalisation de notre fiscalité ?*

En mettant en avant la réduction de l'épargne de précaution au profit de la consommation, les auteurs emboîtent le pas à l'idéologie de la croissance, par laquelle doit venir le salut. Est-ce là ouvrir des horizons plus larges ?

Ils évoquent la fusion à long terme de l'IRPP et de la CSG dans une CSG progressive dont on comprend qu'elle serait sans niches. Mais ils se contentent d'effleurer ce sujet sensible.

La question de l'année de double imposition est l'obstacle le plus fréquemment mis en avant pour passer au PAS. La solution proposée semble être une bonne idée : étaler la transition sur 4 ans. On paierait 85 % des impôts calculés sur l'année n-1 et 15 % sur l'année n, puis 60 % / 40 %, puis 30 % / 70 % pour enfin arriver à 100 % des impôts calculés sur l'année n et prélevés à la source.

Mais ce que je comprends de ce scénario, c'est qu'il va multiplier par deux la complexité des calculs pendant 4 ans.

Une fois le PAS stabilisé, des économies importantes sont annoncées : le "taux d'intervention" (rapport entre les ressources publiques utilisées pour lever l'impôt rapporté au total des recettes générées) passerait de 2 % à 1 %. Le nombre de fonctionnaires en charge de l'IRPP passerait de 25000 à 15000. Cette estimation mélange deux causes : le PAS lui-même, et une informatisation plus poussée de la gestion de l'impôt. Elle passe sous silence une troisième, essentielle : la rationalisation, la simplification des règles.

L'abandon de deux projets majeurs d'informatisation de la paye des fonctionnaires, LOUVOIS (militaires) et ONP (fonction publique), illustre qu'informatiser des règles complexes est une démission du politique qui croit pouvoir se décharger sur les techniciens de son incapacité à décider (simplifier). Cette démission mène à de cuisants échecs.

**Éclairons le sujet au fond.** Le PAS est une mensuralisation basée sur un taux d'imposition moyen estimé pour chaque contribuable à partir d'un énorme système informatique, et communiqué aux tiers payeurs (employeurs, banques...).

Le système informatique s'enrichira en 2016 de la déclaration sociale nominative (DSN).

Même si le système informatique "sait tout", la pertinence de ce taux moyen ne pourra être que médiocre pour plusieurs raisons :

- Les revenus ne sont pas stables, ils comportent des éléments annuels et non pas mensuels.
- Les taux d'imposition sont progressifs. Tout serait simple avec une "flat tax" !
- L'impôt est calculé par foyer fiscal. Tout changement relatif à une personne du foyer aura des répercussions sur le taux d'imposition de chacun.
- de multiples raisons (niches...) peuvent changer complètement le taux moyen de l'impôt. Par exemple, des dons aux œuvres peuvent l'annuler.

Mettre en œuvre le PAS dans ce contexte, c'est la double peine. C'est cumuler :

- Un circuit mensuel complexe, via les tiers payeurs, qui prélèvera un acompte très approximatif.
- Et la déclaration actuelle, qui deviendra rectificative.

Croire que le PAS permettra des économies de gestion est une illusion.

**Quelle est alors la solution ?** Il faut d'abord simplifier.

1. Individualiser le système socio-fiscal, ce qui implique de revoir aussi le mécanisme de pension de réversion (autoriser le transfert d'une partie de ses revenus et des droits associés à son conjoint).
2. Mettre en œuvre le Revenu de Base, financé principalement par une CSG majorée prélevée à la source, à taux unique et déductible de l'assiette de l'IRPP.
3. L'assiette de l'IRPP, un impôt mité "irréformable", sera ainsi réduite – et donc, le montant des niches sera plus faible. La suppression des niches sera poursuivie, facilitée par le fait que certaines perdront leur raison d'être du fait du RdB.
4. Peu à peu, le taux de CSG augmentera. L'IRPP baissera, jusqu'à ne concerner que peu de personnes (les 5 % les plus riches). La question du PAS de cet impôt devenu marginal ne se posera plus.

Cette simplification ne peut être menée techniquement à bien que par un travail commun politique et administratif. Les lois doivent être pensées avec ceux qui seront chargés de les mettre en œuvre. C'est dire la révolution qu'elle implique dans nos modes de fonctionnement !

**Les auteurs concluent** (pages 20-21) en disant notamment que le PAS *constitue surtout la pierre angulaire de la refonte de la fiscalité des revenus, ouvrant la voie à une intégration accrue entre IR et CSG. La réforme du prélèvement met encore plus en évidence le problème des multiples niches fiscales qui font de notre code des impôts un modèle de complexité administrative... La dématérialisation intégrale des procédures permise par le PAS doit constituer une opportunité pour rationaliser l'économie générale de l'impôt sur le revenu...*

Le PAS serait-il pour eux le cheval de Troie à partir duquel ils espèrent une rationalisation de l'impôt ? Un moyen et non pas une fin ? Peut-être, mais l'enfer est pavé de bonnes intentions. L'écho positif qu'ils semblent avoir auprès du parti socialiste me fait craindre des décisions qui nous enfoncent davantage dans une complexité dont il deviendra impossible de sortir sans une remise à zéro révolutionnaire infiniment douloureuse.